



Dossier de consultation

Elaboration d'une stratégie de Gouvernance et de Communication sur la gestion forestière des Alpilles

**Marché de services,
Passé à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 et 40 II du
Code des Marchés Publics**

A/ Clauses techniques (Cahier des charges)

Dépôt des offres: avant le jeudi 9 février 2012 à 17heures au Parc Naturel Régional des Alpilles

Mission à réaliser de février 2012 au 14 avril 2012

Article 1 - Présentation de la mission

Cette mission s'insère dans le cadre d'une expérimentation conduite au titre du projet européen QUALIGOUV et consiste à élaborer une stratégie de gouvernance et de communication sur la stratégie forestière des Alpilles. Elle poursuit trois objectifs :

- l'expertise forestière permettant de poser les éléments d'un diagnostic prospectif de la gestion forestière des Alpilles
- la contribution à l'animation d'une phase de concertation permettant le partage et la discussion des éléments d'expertise et de prospective retenus
- la synthèse des données en vue de définir des outils et des recommandations utiles de la « stratégie de gouvernance et de communication »

Les travaux concernés par la présente consultation devront notamment s'inscrire dans la perspective de la Charte Forestière de Territoire prévue par la Charte du Parc naturel régional des Alpilles.

Article 2 - Contexte

2.1. Présentation du Maître d'Ouvrage.

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles (SMGPNRA), représenté par son président M. Roland Darrouzès.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de se faire assister par d'autres organismes publics ou privés. Un comité de pilotage de l'étude sera constitué comprenant des membres élus du SMGPNRA et des acteurs forestiers du Parc naturel régional des Alpilles (Cf. annexe).

« Le Parc naturel régional a pour objet :

- *de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,*
- *de contribuer à l'aménagement du territoire,*
- *de favoriser le développement économique, social, culturel et l'amélioration de la qualité de la vie,*
- *d'assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public,*
- *de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »*

A travers l'objectif n°22, la Charte du Parc naturel régional des Alpilles se fixe comme objectif de :

- promouvoir dans un cadre concerté une gestion forestière durable, intégrant les différentes fonctions de la forêt (écologiques, économiques, paysagères, sociales et culturelles)

2.2. Présentation du projet QUALIGOUV.

L'étude stratégique de gouvernance et de communication sur la stratégie forestières des Alpilles s'inscrit dans le cadre d'un programme de coopération territoriale européenne intitulé QUALIGOUV. Visant à « améliorer la qualité de la gouvernance et de la gestion forestière des espaces protégés méditerranéens », ce projet réunit 8 partenaires issus de trois pays méditerranéens (Espagne, Italie, France). Pour le Parc naturel régional des Alpilles, ce programme consiste en l'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication pour

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12 avenue Notre-Dame du Château

13103 Saint-Etienne-du-Grès

www.parc-alpilles.fr

une meilleure gestion des espaces forestiers du massif des Alpilles. La participation du Parc naturel des Alpilles à ce projet de coopération est, en grande partie, motivée par la difficulté d'acceptation des travaux forestiers sur le massif -travaux qui sont pourtant nécessaires à la survie du massif.

De même, 3 autres enjeux majeurs sont à prendre en compte dans un contexte périurbain:

- la valorisation de la ressource forestière (bois de trituration, bois énergie, bois d'œuvre)
- le partage de l'espace et les complémentarités avec les autres activités présentes en forêt (pastoralisme, chasse, fréquentation de loisirs),
- la prise en compte des aspects paysages et biodiversité dans les interventions forestières

Une présentation plus détaillée du projet QUALIGOUV est en annexe.

Article 3 - Composition de la mission

L'étude, objet de la mission, comporte 3 volets:

1. Réfléchir et comprendre : Analyse de la situation forestière actuelle sur les Alpilles sous les angles : ressource, usages, travaux, gouvernance, communication

Cette phase diagnostic s'appuiera sur toutes les données existantes (bibliographies, données interne, études,...) pouvant être transmises par le Parc naturel régional des Alpilles et par les différents services ou organismes compétents. Elle s'intéressera également à l'organisation des acteurs (un document déjà existant de diagnostic de gouvernance forestière élaboré dans le cadre de QUALIGOUV sera fourni).

Pour préciser l'angle ressource, le diagnostic portera sur l'ensemble des ressources possibles du territoire (bois œuvre, bois industrie, bois énergie,...) notamment par l'analyse de:

- la filière amont (producteurs) : statut foncier public et privé actuel ; les investissements forestiers réalisés (pistes, améliorations de peuplements) ; définition des modalités de réactualisation du schéma de desserte,
- la filière aval (entrepreneurs) : recensement des entreprises du territoire ; situation du marché local et transfrontalier ; nature, origine et destination des produits entrant et sortant du territoire, nombre d'emplois recensés,
- la mobilisation de la ressource : sous quelle forme, leurs modalités d'exploitation et de gestion. Cet axe doit faire le lien avec les deux premiers qui concernent la filière (offre, demande, besoins locaux) pour optimiser la valorisation locale de la ressource forestière du territoire,

La question des travaux forestiers sera abordée sous l'angle de leur qualité à mettre en regard avec les attentes sociales et les contraintes économiques actuelles. Les aspects de gouvernance seront étudiés sous l'angle des processus de décision et de concertation engagés à ce jour autour de la gestion forestière poursuivant les objectifs de la charte. (cf 2.1 de ce cahier des charges). Seront également étudiées les différentes actions de communication sur la forêt engagées à chaque échelon institutionnel et concernant le territoire.

Pour l'ensemble de ces enjeux, une analyse en terme de forces, faiblesses, risques et opportunités est attendue.

Le diagnostic devra s'appuyer sur l'existant et devra intégrer précisément les éléments, directives, orientations et prescriptions des documents officiels ou de démarches existants

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12 avenue Notre-Dame du Château

13103 Saint-Etienne-du-Grès

www.parc-alpilles.fr

dans les différents domaines. Le Parc naturel des Alpilles veillera ainsi à l'élaboration du diagnostic avec ces documents et vérifiera la compatibilité des enjeux identifiés avec les documents de politiques publiques, réglementaires ou contractuels.

Le bureau d'études intégrera cette partie « diagnostic » de l'état actuel du territoire dans le rapport final récapitulatif de l'ensemble de l'étude menée. Ce document fera ainsi état des différentes problématiques à résoudre en liaison avec les différents angles étudiés (ressource, travaux, gouvernance, incendie, aménités, communication).

2. Explorer et imaginer : approche prospective sur la base de scénarios pour imaginer des situations futures et développer des visions à long terme

Cette phase correspond à une analyse croisée des différentes données :

- diagnostic élaboré dans la phase précédente
- diagnostic sur la gouvernance forestière du PNR de Alpilles (élaboré dans le cadre de QUALIGOUV et fourni au prestataire)
- étude sociologique (réalisée par ARENES et Alcina dans le cadre de QUALIGOUV et fourni au prestataire)
- les données collectées par les bornes interactives QUALIGOUV fournies au prestataire

3. Suggérer et agir : Recommandations et propositions d'outils opérationnels pour l'amélioration de la gestion forestière (dans la perspective de la Charte Forestière de Territoire),

A partir des scénarios précédents et au regard des enjeux stratégiques, cette phase consiste à identifier les atouts et faiblesses du territoire et à identifier les premières propositions concernant les objectifs et les stratégies de gouvernance et de communication sur la gestion forestière des Alpilles.

Le rapport final devra définir, dans une perspective de 10 ans à 20 ans, les orientations fondamentales et les stratégies définies et partagées par le comité de pilotage (COFIL) visant à répondre aux enjeux de la forêt sur le territoire des Alpilles.

Article 4 - Documents fournis par le maître d'ouvrage

L'ensemble des documents suivants sera fourni par le maître d'ouvrage :

1. Documents relatifs au projet QUALIGOUV (diagnostic de gouvernance forestière, études sociologiques et données collectées par les bornes interactives)
2. Documents relatifs à l'action du Parc naturel régional en matière de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
3. Charte et plan de Parc du Parc naturel régional des Alpilles et tout document facilitant la mise en œuvre de la mission (composition des commissions ...)
4. Liste des personnes ressources à solliciter sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles et en dehors (correspondants administratifs ...)
5. le document d'objectif Natura 2000 (DOCOB)

Article 5 - Livrables de la mission

Le bureau d'études retenu devra remettre au moins les documents suivants :

1. Un rapport d'avancement de l'étude (à remettre pour le COFIL 1) ainsi que les comptes-rendus des réunions

2. Un document final récapitulant l'ensemble de l'étude menée en adéquation avec les objectifs précisés ci-dessus

L'ensemble des documents écrits et graphiques seront remis sur :

- support papier (format A4 ou A3 selon choix de l'équipe retenue) en 5 exemplaires,
- support CD-ROM comportant l'ensemble de l'étude et des rapports intermédiaires,
- l'ensemble des données SIG compatibles avec le format informatique du PNR Alpilles.

Il est rappelé que les choix d'écritures des différentes prestations remises devront être explicites et compréhensibles par l'ensemble des acteurs et des publics qui accéderont à cette étude.

Article 6 - Déroulement de l'étude, concertation entre l'équipe et le maître d'ouvrage

Avec le souci d'assurer au mieux le lien entre le bureau d'études retenu, les élus et l'équipe du Parc naturel régional des Alpilles ainsi que les différents partenaires du projet QUALIGOUV, il est attendu du bureau d'études retenu une ouverture pour travailler en relation étroite et apporter ses contributions dans un esprit d'échange et de complémentarité. Cette concertation comportera plusieurs phases :

- une phase bilatérale où l'équipe retenue rencontrera les différents organismes membres du « Groupe projet » (Cf Annexe) lors du premier mois de la consultation
- une séance plénière (COPIL 1) entre le bureau d'études retenu, les élus et l'équipe du Parc naturel régional des Alpilles et les différents membres du « Groupe projet », autour du 20 mars 2012, de présentation des premiers éléments de l'étude
- une deuxième phase bilatérale selon les besoins
- une deuxième séance plénière (COPIL 2) autour du 10 avril 2012, de restitution de la stratégie de gouvernance et de communication sur la stratégie forestière des Alpilles

L'équipe du PNR des Alpilles sera chargée de l'organisation des deux COPILs (envoi des convocations, réservation et préparation de la salle).

Le bureau d'études retenu sera chargé de l'animation des deux COPILs et sera autonome dans les phases de concertation bilatérale.

B/ Clauses administratives

Article 1 – Critères de sélection du prestataire

La sélection du prestataire sera basée sur :

1. La qualité de sa réponse en termes d'organisation, d'expérience dans ce type de prestation et de méthode

2. la prise en compte et les moyens déployés pour le respect des délais impératifs de restitution

3. le montant du devis de la prestation

Article – 2 Modalités de réponse

1. Présentation des offres

Il est demandé au candidat de fournir un exemplaire papier ou un exemplaire numérique (format PDF) de chacun des dossiers.

Les offres devront présenter, de manière détaillée et argumentée :

- un premier dossier qui comprendra les justifications relatives à l'admissibilité des candidatures prévues à l'article 45 du code des marchés publics permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - Lettre de candidature : imprimé DC1, daté et signé. En cas de groupement, cette lettre sera signée par chaque membre ou par le mandataire dûment habilité
 - Déclaration du candidat : imprimé DC2, daté, signé et entièrement rempli. tous les champs doivent être renseignés et complétés par les justificatifs correspondants, de manière à permettre d'évaluer ses capacités professionnelles, financières et techniques, et en particulier son savoir-faire. En cas de groupement, les pièces justificatives sont à fournir par chaque membre pour la partie d'intervention qui le concerne.
- un deuxième dossier qui comprendra les pièces du marché :
 - l'acte d'engagement, DC3, dûment rempli, paraphé et signé,
 - en cas de groupement, chaque sous-traitant fournira un formulaire DC4 de déclaration de sous-traitant, complété et signé.
 - le présent cahier des charges paraphé et signé
 - **une note méthodologique** précisant d'une manière synthétique la méthode et l'organisation de l'étude avec les moyens et les objectifs retenus pour mener à bien cette mission. La note précisera en outre l'équipe constituée, avec les références, et en cas de groupement la nature des relations avec les partenaires associés, les sous traitant, co-traitant etc.
 - une décomposition claire de l'étude par phase avec calage sur l'impératif de délai
 - **Une proposition financière détaillée, en € TTC.**

Ne seront retenues comme recevables uniquement les propositions reçues dans un délai de 16 jours après la date de publication de la mise en concurrence, soit avant le jeudi 9 février 2012 à 17 heures.

Le devis doit être envoyé par courrier ou par courrier électronique à l'adresse du commanditaire suivante :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12 avenue Notre-Dame du Château
13103 Saint-Etienne-du-Grès
life@parc-alpilles.fr

Article – 3 Délais impératifs de réalisation de la mission

La mission devra être engagée au plus tôt après la signature de la lettre de commande, et le livrable final terminé et délivré au plus tard, **le 14 avril 2012.**

Annexe 1 – Présentation du projet QUALIGOUV

Le projet QUALIGOUV fait partie des cinquante projets sélectionnés à la suite du premier appel à projets du programme MED. Il traite avant tout de gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement forestières.

QUALIGOUV a pour objectif de concevoir et d'expérimenter des stratégies et des outils innovants, à différents niveaux, en vue d'une meilleure gouvernance et d'une gestion intégrée des espaces forestiers méditerranéens en zones protégées. Ceci doit contribuer à une meilleure collaboration entre les acteurs des centres urbains et ceux des espaces ruraux périurbains.

D'une durée de trois ans (2009-2012), le projet QUALIGOUV réunit les partenaires suivants:

- La Région de Murcie (Espagne)
- La Généralitat Valenciana (Espagne)
- La Province de Tarente (Italie)
- Le WWF Med Programme (Italie et Portugal)
- Le Parc naturel régional des Alpilles (France)
- Le Parc naturel régional du Luberon (France)
- La Direction territoriale Méditerranée de l'Office National des Forêts (France)
- L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)

Ces partenaires ont souhaité travailler ensemble à l'élaboration de nouvelles solutions de gouvernance et de gestion forestière pour les espaces protégés méditerranéens. Pour cela, les partenaires du projet ont souhaité mener un programme d'échanges transnationaux et des expérimentations locales. Ces deux volets du programme ont vocation à se nourrir mutuellement. Les échanges transnationaux doivent permettre le transfert de savoirs faire et de méthodologie nécessaires aux expérimentations locales. Quand aux enseignements des expérimentations locales, ils doivent pouvoir être « intégrés » au programme d'échanges transnationaux.

Cherchant à améliorer la qualité et l'acceptabilité des travaux forestiers réalisés sur son territoire à des fins de protection et de prévention des incendies, le Parc naturel régional des Alpilles élabore, dans le cadre du projet QUALIGOUV, une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière. Plus généralement le Parc naturel régional des Alpilles cherche, dans le cadre du projet QUALIGOUV, à mieux concilier les différents usages et attentes de la forêt sur son territoire.

Cet objectif opérationnel se décline en plusieurs actions dont certaines sont déjà engagées :

- La réalisation d'un diagnostic des modes de gouvernance et de communication à l'œuvre sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles (en cours)
- La réalisation d'une étude sociologique sur les perceptions et les discours sur la forêt dans le massif des Alpilles pour laquelle la présente consultation est menée
- La mise en place de supports de prise en compte des attentes et remarques du grand public en matière de gestion forestière (bornes interactives)
- L'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière sur le territoire.

L'ensemble de ces opérations sont suivies et encadrées par le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles réuni en Comité de pilotage. Ces opérations seront également suivies par un « groupe projet » composé des différentes parties prenantes de la gestion forestière du massif (cf. encadré plus bas).

Ce groupe a pour mission l'alimentation et le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du projet QUALIGOUV. Dans le cadre de la réalisation de l'étude sociologique, le groupe projet sera amené à se réunir à échéances régulières.

Organismes membres du « Groupe projet »
Association des Communes forestières des Bouches du Rhône
Association Internationale forêts méditerranéennes
Centre Régional de la Propriété Forestière
Conseil général des Bouches du Rhône
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Conseil scientifique et technique du Parc naturel régional des Alpilles
Elus du Parc naturel régional des Alpilles
Office national des forêts (Direction territoriale méditerranéenne)
Rassemblement des associations du Parc naturel régional des Alpilles
SDIS Groupement territorial nord
Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône
Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône

L'ensemble du travail est coordonné par l'équipe du Parc naturel régional.



Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional au titre du programme de coopération territoriale européenne MED